

## FORMALITES POUR VOUS RENDRE EN TURQUIE

Vous n'avez pas besoin de visa pour visiter la Turquie. Afin de remplir les formalités auprès de la compagnie aérienne, merci nous adresser 5 semaines avant le départ la photocopie ou le scan bien lisible de votre passeport valable au moins six mois après votre retour. **Merci de vérifier que votre passeport est bien valable et signé.**

*Veillez vous assurer que votre passeport comporte au minimum deux pages vierges nécessaires à l'apposition des tampons d'immigration.*

**Ces formalités s'adressent aux ressortissants français.**

**Si vous êtes d'une autre nationalité, veuillez prendre contact avec le consulat du pays visité.**

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir l'ensemble de ces documents à la date indiquée, par courrier ou par e-mail, aux coordonnées suivantes. N'oubliez pas de mentionner les références de votre voyage.

**MOUVANCE**  
38 Rue de Moscou  
75008 PARIS  
[mouvance@mouvance.biz](mailto:mouvance@mouvance.biz)  
Tél. : 01 44 69 63 00